

La Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse aux côtés de votre commune

Depuis 2005, la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse proposent un soutien financier aux communes qui modifient leurs pratiques pour le désherbage et l'entretien des voiries et des espaces verts. Ce soutien financier, en faveur de pratiques respectueuses pour la qualité de la ressource en eau, peut atteindre 70%.

Pour signifier son engagement, chaque commune signe la charte régionale "Démarche zéro pesticide" qui comporte 3 niveaux de mise en œuvre.



Le niveau 1 (1 libellule) marque l'engagement dans la démarche "zéro pesticide".

Le niveau 2 (2 libellules) signifie une nette diminution (70%) des quantités de produits chimiques utilisés par la commune.



Le niveau 3 (3 libellules) correspond à la suppression complète des pesticides et à la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts selon les contraintes, la vocation de chaque espace et sa localisation.

Après un diagnostic réalisé par un organisme indépendant, les libellules sont attribuées aux communes et des panneaux d'entrée de ville leur sont offerts pour valoriser leur engagement.

Pourquoi une libellule ?

Cet insecte est un symbole de la bonne santé des milieux humides. On trouve des libellules près des cours d'eau et des étangs lorsqu'une certaine qualité de l'eau est préservée.

C'est un animal fragile et élégant, un des innombrables trésors de la biodiversité en Alsace.



Pour contribuer à développer les pratiques les plus respectueuses de l'environnement, des formations gratuites sont proposées aux communes, financées par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ces journées sont dispensées par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (Fredon) d'Alsace, au titre de son programme de sensibilisation Prophycom.



Plus d'infos :
www.eau-rhin-meuse.fr
www.region-alsace.eu



Avec la Région Alsace
et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Ma commune sans pesticide

Tous concernés !





Pourquoi ma commune se mobilise ?

Les **pratiques de désherbage** des voiries et d'entretien des espaces communaux, **peuvent gravement dégrader la qualité des ressources en eau** si elles sont effectuées avec des produits chimiques.

Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter les produits phytosanitaires et leurs produits de dégradation.

Ces produits se retrouvent tôt ou tard dans le milieu naturel.

Protéger la nappe phréatique, c'est préserver les milieux naturels et la biodiversité, tout autant que notre santé et celle de tous les êtres vivants dans notre environnement.



Préserver les ressources en eau : tous concernés !

La nappe rhénane est une immense ressource d'eau souterraine, de première importance en **Alsace** pour l'alimentation en eau potable et pour de nombreuses activités économiques, notamment agroalimentaires.

La pollution par les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) est le premier facteur de détérioration de la qualité de l'eau. Un tiers de la surface de la nappe rhénane est aujourd'hui impropre à la consommation sans traitement complexe et coûteux. Cette contamination concerne aussi la quasi totalité des cours d'eau d'Alsace.

Tous les acteurs sont concernés, de l'agriculteur aux collectivités et aux jardiniers amateurs.

La mise en œuvre de techniques alternatives aux traitements chimiques est devenue une priorité régionale.

Changer de point de vue

La présence d'herbes folles au bord de voiries ou de fleurs sauvages dans les espaces verts va parfois de pair avec le changement des pratiques.

La perception de chacun doit évoluer pour une meilleure acceptation de ces végétaux dans nos paysages, signes d'une meilleure prise en compte de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

Ces herbes qui poussent spontanément ne sont donc pas si mauvaises !



Et moi, que puis-je faire ?



Les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires sont variées et peuvent être pratiquées par tous. Voici quelques exemples concrets :

- ✗ **tondre moins court le gazon**, laisser de la place aux zones plantées en prairie ou non fauchées...
- ✗ **choisir des espèces locales**, souvent plus résistantes car adaptées au climat
- ✗ **utiliser du paillage au pied des arbustes et des plantes en massif** afin de limiter la pousse des herbes folles
- ✗ **effectuer un désherbage mécanique** avec un couteau, une binette ou un sarcloir
- ✗ **s'équiper en matériel de désherbage thermique** si nécessaire
- ✗ **privilégier des espèces moins fragiles**, nécessitant moins d'entretien
- ✗ **associer différentes espèces entre elles** afin de renforcer leur résistance aux maladies
- ✗ **recourir à des moyens de "lutte biologique"**, par exemple : le purin d'orties, la bouillie bordelaise...
- ✗ **retourner les résidus de produits chimiques entamés ou périmés** dans les déchetteries

